



## Sainte-Cécile-de-Milton

Le 15 avril 2019

### **APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU LOT # 4 031 199 CONNU COMME LE TERRAIN # 15 DU PARC PME DE STE-CÉCILE-DE MILTON**

---

La Municipalité recevra des offres d'achat pour le dernier terrain du Parc PME encore disponible. La description du terrain ainsi que certaines exigences liées à la réglementation en urbanisme sont décrites ci-dessous.

Le Conseil municipal a mis en place le Parc PME dans une perspective de développement économique et social. Dans ce contexte, le prix de vente du terrain (prix plancher) a été établi par le Conseil et le terrain sera attribué à l'acheteur qui présentera le meilleur dossier d'investissement dans la communauté. Les critères permettant au Conseil d'arrêter son choix sur l'acheteur le plus méritant sont basés sur la valeur du bâtiment qui devra y être construit et sur la diversification et la complémentarité de l'entreprise qui s'y installera.

Le cadre établi par le Conseil municipal pour la vente du terrain est celui-ci:

#### Le prix de vente:

- 65 000.00 \$

#### Description du terrain:

- Superficie : 4 705,9 m<sup>2</sup> - (50 654 pi<sup>2</sup>)
- Frontage de 51,68 m. sur la rue Industrielle-Route 137 en arrière lot. (Visibilité de la route 137)
- Terrain cadastré mais non piqueté et non borné.
- Localisation sur le plan joint

### Règlementation en urbanisme:

- Une réglementation en urbanisme particulière s'applique au Parc PME et devra être respectée. Il est souhaitable d'en prendre connaissance avant le dépôt d'un dossier visant l'achat.
- Les informations peuvent être obtenues au Service de l'urbanisme durant les heures normales d'ouverture de ce service ou sur rendez-vous.

### Le délai maximal pour réaliser la construction:

- Le bâtiment devra être érigé et fonctionnel avant la fin d'une échéance de 24 mois qui suivra la signature du contrat notarié.
- En cas de non-respect du délai pour l'érection du bâtiment, le contrat de vente prévoira la rétrocession du terrain.

### L'étalement du paiement :

- 50 % à la signature du contrat notarié.
- 50 % dans les 12 mois de la signature du contrat notarié.
- Tout paiement en retard portera intérêt à 12% par année

### Les autres avantages : Crédit de taxes

La municipalité possède un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes (Règlement No 536-2015).

Cette aide vise à favoriser la construction de nouveaux bâtiments industriels ou commerciaux. Le crédit est applicable sur une période de trois (3) ans.

### La grille de priorisation d'attribution pour la vente du terrain:

- La valeur estimée des travaux: 60 %  
(Cette valeur devra être confirmée par une évaluation professionnelle, si l'entrepreneur est retenu)
- Le type d'industrie (diversification du Parc) 20 %
- Le nombre d'emplois créés ou amenés dans le Parc PME 20 %

### La date limite pour le dépôt du dossier:

Vous devez faire parvenir à la municipalité un dossier décrivant clairement la nature de votre entreprise ainsi que son ou ses champs d'activité, la valeur estimée de l'investissement pour votre bâtiment ainsi que le délai de réalisation le ou avant le vendredi 31 mai 2019, par la poste ou par dépôt au bureau municipal, au 136,rue Principale, Sainte-Cécile de Milton (QC) J0E 2C0 ou par courrier électronique (avec fichiers joints) à : [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca)

### Le processus de vente:

- Le promoteur ayant obtenu le plus haut pointage sera contacté par la municipalité. Celui-ci aura 30 jours à partir de cette date pour confirmer son intérêt en déposant une offre d'achat formelle accompagné d'une évaluation professionnelle de la valeur et de la faisabilité des travaux et qu'un dépôt de 2 000.00 \$ qui sera non remboursable, en cas de désistement ou de non conclusion de la vente.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la direction pour les questions d'ordre administratives et auprès du service de l'urbanisme de la Municipalité pour la règlementation.

Veillez prendre note que le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement est disponible pour répondre à vos questionnements du mardi au jeudi ou sur rendez-vous de 8h30 à 16h30.

P.j. Localisation du terrain

